

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »
Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

- Personnel exécutant des interventions sur des installations électriques ou dans leur voisinage.
- Personnel chargé d'assurer la direction effective des travaux d'ordre non électrique au voisinage des installations électriques
- Personnel chargé d'effectuer des travaux d'ordre non électrique au voisinage des installations électriques.
- Personnel chargée d'assurer la direction ou de procédé elle-même a des manœuvres sur des installations électriques ou dans leur voisinage.
- Personnel chargée d'assurer la direction ou de procédé elle-même a des manœuvres sur des installations électriques ou dans leur voisinage.

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
Savoir lire, écrire et compter.

OBJECTIFS

- Rendre le stagiaire capable de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510/A1 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtention de l'avis de formation favorable pour être habilité

CONTENU :

1. TRONC COMMUN

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
Identifier les limites et les zones d'environnement.
Décrire le principe d'une habilitation.
Donner la définition des symboles d'habilitation.
Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

2. MODULE BS (Théorie)

Citer les limites de l'Habilitation BS (Autorisation et interdits, etc.).
Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pre-identification, separation, condamnation).
Effectuer la vérification d'absence de tension (VAT).
Réaliser une remise sous tension.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
Délimiter et signaler la zone d'intervention BT.
Respecter les règles et les instructions de sécurité.
Énoncer la procédure de remplacement
Préparer organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
Énoncer la procédure de raccordement.
Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

3. MODULE B0 et/ou H0(V) exécutant (Théorie)

Nommer les acteurs concernés par les travaux.
Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
Appliquer les prescriptions.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

4. MODULE B0 et/ou H0(V) Chargé de Chantier (Théorie)

Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux.
Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
Identifier les acteurs concernés.
Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)
Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
Définir et mettre en place la zone de travail.
Faire appliquer les instructions de sécurité.
Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation

5. Module BE-Manœuvre et/ou HE-Manœuvre (Théorie)

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT (Basse Tension et Très Basse Tension dans leur environnement.

Identifier les matériels électriques objet des manœuvres.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.).

Réaliser des manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.

Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le charge de consignation.

Rendre compte de son activité.

Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

6. Module BS(Pratique)

Analyse préalable à l'intervention BT

Enumération des risques dans la zone d'intervention BT.

Réalisation d'une intervention BT de remplacement (mise hors tension + VAT)

Réalisation d'une intervention BT de raccordement (mise hors tension + VAT)

Respect des limites du BS

Compte-rendu auprès du chargé d'exploitation électrique ou de son employeur

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.

Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur le site.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de cours par vidéoprojecteur,
- Divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative, théorique et pratique, est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation portant la mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

2 jours (14 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.